

## Mise à l'enquête publique d'un projet des routes nationales

**N01, Modification des alignements des routes nationales, Canton de Fribourg  
Communes Belmont-Broye, Cheyres-Châbles, Courgevoux, Cugy, Estavayer, Galmiz,  
Kerzers, Les Montets, Lully, Murten, Ried bei Kerzers, Sévaz, Vallon**

### 1. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11) et l'art. 12 de l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111).

### 2. Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le dossier du projet définitif peut être consulté auprès du Canton de Fribourg durant les heures mentionnées ci-après :

#### Service des ponts et chaussées

Rue des Chanoines 17,  
Bureau n° A2.9, Fribourg

Lundi au vendredi

08h00 – 11h30

14h00 – 17h00

Et aux administrations communales de :

- Belmont-Broye, Pré-de-la-Cour 4, CP 35, 1564 Domdidier
- Cheyres-Châbles, Rue de la Gare 12, 1468 Cheyres
- Courgevoux, Place de l'Ecole 7, 1796 Courgevoux
- Cugy, Route de Fétigny 22A, CP 56, 1482 Cugy FR
- Estavayer, Rue de l'Hôtel de Ville 11, CP 623, 1470 Estavayer-le-Lac
- Galmiz, Hintere Gasse 37, 3285 Galmiz
- Kerzers, Herresrain 1, CP 91, 3210 Kerzers
- Les Montets, Au Village 2, CP 24, 1483 Montet
- Lully, Route de Lussy 2, CP 143, 1132 Lully
- Murten, Rathausgasse 17, CP 326, 3280 Murten
- Ried bei Kerzers, Galmizstrasse 37, 3216 Ried bei Kerzers
- Sévaz, Les Essertons 11, 1541 Sévaz
- Vallon, Route de la Vannaz 19, 1565 Vallon

durant les heures d'ouverture des guichets communaux.

Le délai de mise à l'enquête court du **5 avril 2019 au 20 mai 2019** (art. 27b al. 2 LRN).

### 3. Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.